COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2015

**GARDERIE : REGIE DE RECETTES ET TARIF**

Monsieur le Maire expose : vu la délibération en date du 14/12/2012 instituant une régie de recettes pour la cantine scolaire, et la salle Pierre Paul Richer.

Suite à la réforme des rythmes scolaires l’accueil du mercredi midi est pris en charge par la Commune, il convient de modifier cette régie pour qu’elle couvre l’intégralité de ces activités (restauration scolaire, salle Pierre Paul Richer, garderie).

L’accueil fonctionnera le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 à compter du 01 octobre 2015 et occasionnera une participation financière des familles.

Monsieur le Maire propose d’intégrer la garderie dans la régie initiale et d’appliquer le tarif suivant : 2,5 euros par enfant de Saint-Ouen de Thouberville.

Les recettes pourront être perçues en espèce, en chèque ou par prélèvement contre lesquels un reçu sera délivré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité approuve l’intégration de la régie de recettes de garderie dans la régie initiale, accepte le tarif proposé et autorise le maire à signer tout document y afférent.

**SIEGE 27 : ROUTE DE LA LONDE**

Annule et remplace la précédente délibération en date du 12 mars 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l’électricité, d’éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s’élève à :

· en section d’investissement : 42 916,67 €

· en section de fonctionnement : 18 333,33 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

- l’inscription des sommes au Budget de l’exercice, au compte 20415 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

**PLAN LOCAL D’URBANISME DE BOSGOUET :**

Suite au projet de Plan Local d’Urbanisme de la commune de Bosgouet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable au projet présenté.

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

 **VU** la délibération du 31 août 2007 instituant un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et urbanisables de la Commune figurant au plan local d’urbanisme,

 **VU** l’article R 213.8 du code de l’urbanisme modifié par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et le décret n° 86-516 du 14 mars 1986,

 Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas exercer un droit de préemption sur les propriétés suivantes :

 - Propriété de **M. DEBAUNE Hervé**

Sise **sente du Bas Pré, n°5**

Cadastrée **C 560**

  - Propriété des **Consorts LOHEAC**

Sise **rue de la Hétraie, n°26**

Cadastrée **E 296, 198 - lot n°2 du plan de division**

  - Propriété des **Consorts LOHEAC**

Sise **rue de la Hétraie, n°26**

Cadastrée **E 296, 198 - lot n°4 du plan de division**

  - Propriété de **M. BAILLEUL Franck**

Sise **rue de la Mare Champagne, n°10**

Cadastrée **B836**

  - Propriété de **la Communauté de Communes du Roumois Nord**

Sise **la Mare Caillemare**

Cadastrée **ZA 190, 186, 178 et 174.**

**QUESTIONS DIVERSES**

Terrain rue de Frémont : Monsieur le Maire informe qu’il a reçu trois bailleurs sociaux pour un programme de construction d’une dizaine de maisons pour des personnes à mobilité réduite : le Logement Familial de l’Eure, la Siloge et la Sécomile. Monsieur le Maire présentera ces offres à la commission urbanisme le 07 septembre 2015.

Révision PLU : en coopération avec le Sydar et le CAUE 27, les communes de Caumont, la Trinité de Thouberville et Saint-Ouen de Thouberville se sont réunies pour établir un projet de regroupement de commandes du bureau d’études pour la révision des PLU de Caumont et St Ouen de Thouberville et le passage du POS en PLU pour la commune de La Trinité de Thouberville.

Une réunion est prévue le 29 septembre à ce sujet afin de finaliser le cahier des charges et la convention entre les 3 communes pour ce projet.

Elections régionales des 06 et 13 décembre 2015 : tous les nouveaux arrivants sur la commune peuvent s’inscrire jusqu’au 30 septembre 2015.

Le prochain conseil municipal aura lieu :

Vendredi 25 septembre 2015 à 20 h

 Le Maire

Abed KARNOUB